

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2017

Le dix-sept novembre deux mil dix-sept, il a été adressé à chaque conseiller une convocation pour une réunion qui aura lieu le vingt-trois novembre deux-mil dix-sept à vingt heures.
Le Maire.

PRESENTS : MME NASSIVET – M. BOURAIN – M. COLIN – MME DOUMERET – M. DUBOIS
MME GOURAUD – MME LAURENT – M. LATIMIER – MME LOIZEAU – MME MARTIN
MME PAVERNE – M. ROUZEAU – MME ZITOUNI

POUVOIRS : MME LAPRADE A MME PAVERNE
M. LEROYER A M. COLIN

ABSENTS : M. GIRAUD – M. GRUCHY – M. MIOT

SECRETAIRE : M. LATIMIER

Madame le Maire ouvre la séance.

I- APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/10/2017

2017-10-19_039

Le compte-rendu du précédent conseil du 19 octobre 2017 a été communiqué aux conseillers municipaux qui en ont pris connaissance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre 2017.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II-CREATION DE LIAISONS DOUCES – PLAN DE FINANCEMENT ET SOLLICITATION DES SUBVENTIONS (QUESTION 1)

2017-11-23_052/7.1

La mise en valeur du patrimoine paysager et architectural, sa protection et son enrichissement, sont de la responsabilité première des communes. Notre patrimoine est un atout majeur de l'attractivité de notre territoire, car il assure son intérêt, son dynamisme, son identité et sa cohésion sociale. Thairé est une « petite » commune, une transition entre terre et mer, entre le territoire rural de l'Aunis et le littoral Charentais. Sa proximité avec La Rochelle et Châtelailon-Plage, et la qualité de son environnement ont permis l'accroissement de sa population de près de 60 % ces 20 dernières années.

Fortes de ce développement, les équipes municipales ont œuvré pour la préservation d'une qualité de vie où la ruralité est une richesse à vivre et à faire découvrir : création d'un verger communal en centre bourg, de jardins partagés, soutien aux 26 associations de la commune, création d'un circuit de découverte en partenariat avec la CDA de La Rochelle, et mise en œuvre d'une charte architecturale et paysagère.

Pour conforter ces atouts, la commune souhaite répondre à la demande exprimée par ses habitants lors des consultations pré-électorales, et leur offrir, ainsi qu'à ses visiteurs, la possibilité de circuler en toute sécurité sur des voies et chemins communaux leur évitant le fort trafic routier des 6 départementales qui traversent et ceinturent la commune.

Ce projet de liaison douce représente une longueur de 3,7 kilomètres. Il est intégré dans le schéma directeur des liaisons cyclables de la CDA de La Rochelle, schéma qui développe le recours aux déplacements doux, pédestres et cyclables. Les liaisons pendulaires des habitants (domicile, travail, école et activités associatives) et les liaisons vers les communes voisines et le littoral, seront sécurisées et ainsi accessibles à tous.

Le projet s'intègre également dans celui de boucle supplémentaire à la Vélodyssée, proposée pour la découverte du patrimoine rétro littoral. Thairé est une destination appréciée, l'hébergement touristique s'y est développé pour répondre à la demande des vacanciers à la recherche du calme de la campagne, à proximité du bord de mer.

Cette liaison douce, qui relie d'est en ouest le centre bourg et ses hameaux, permettra de guider et sécuriser tous les déplacements en mode « doux », aussi bien utiles que récréatifs ou touristiques, en profitant d'un patrimoine paysager unique sur notre territoire, qui offre à son point le plus haut un panorama sur les îles du pertuis d'Antioche, avec une vue imprenable de la côte atlantique, de La Rochelle à Rochefort.

Afin de mener au mieux ce projet, une convention a été signée avec le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente Maritime (SDV17), pour la définition des aménagements et de leurs caractéristiques techniques, l'estimation des travaux et la production des documents techniques. Un avenant à cette convention a été passé concernant la maîtrise d'œuvre, pour confier au SDV17 les études d'exécution et les opérations de réception des travaux.

Ces éléments pris en compte, le projet se monte à 332 247,04 € HT. Le tableau suivant présente le détail des dépenses et les financements à mobiliser :

DEPENSES		RECETTES	
Etudes (AVP et PRO)	7 300,00 €	FEADER 63 %	209 315,64 €
Maîtrise d'œuvre (EXE et AOR)	2 578,94 €	Réserve parlementaire 3,01 %	10 000,00 €
Travaux	322 368,10 €	CD17 13,99 %	46 481,36 €
<i>Création des chemins</i>	<i>276 542,71 €</i>	Autofinancement 20 %	66 450,05 €
<i>Sécurisation des traversées</i>	<i>45 825,39 €</i>		
TOTAL DEPENSES	332 247,04 €	TOTAL RECETTES	332 247,04 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- D'approuver le projet de liaison douce tel que présenté ;
- Valider le plan de financement du projet de création de liaisons douces ;
- Signer la convention de maîtrise d'œuvre avec le SDV17 ;
- D'inscrire au budget 2018 les crédits nécessaires ;
- Autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions mentionnées au plan de financement ;
- Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents utiles au bon déroulement du projet.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

III- CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS – MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

(QUESTION 2)

2017-11-23_053/7.1

La commune de Thairé a lancé une étude de faisabilité d'une installation de chaufferie bois pour les bâtiments de l'école et de la future salle multi-activités auprès du CRER par décision du conseil de 13 septembre 2017.

L'étude préalable ayant donné satisfaction, le conseil municipal a décidé la mise en place d'une chaufferie à combustible bois granulé pour couvrir les de chauffage des locaux du pôle enfance. La puissance de la chaudière bois envisagée au stade de la faisabilité est d'environ 139 kW et vient en remplacement d'une installation fonctionnant au fuel.

La commune a donc besoin maintenant d'un accompagnement pour les différentes phases et la mise en œuvre de ce projet.

Une proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) nous a été proposée par le CRER et se compose de 3 phases principales :

- Assistance à la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre (établissement du dossier de consultation des équipes, assistance à la sélection des candidats et à l'analyse des offres...) ;
- Assistance au suivi de la phase de conception (assistance technique pour la validation de l'avant-projet détaillé « APD ») ;
- Assistance à la réception de l'installation.

La proposition financière comporte la rémunération des 3 phases :

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
Phase 1 : assistance à la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre	2	Jour	650 €	1 300 €
Phase 2 : Assistance au suivi de la phase de conception	1	Jour	650 €	650 €
Phase 3 : Assistance à la réception des travaux	1	Jour	650 €	650 €
TOTAL HT				2 600 €
TVA 20%				520 €
TOTAL TTC				3 120 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Valider la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage tel que présentée par le CRER pour un montant de 2 600 € HT soit 3 120 € TTC;
- Signer la proposition de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CRER ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires ;
- Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents utiles au bon déroulement du projet.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

IV-DENOMINATION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT « LE CLOS DES AVOCETTES » (QUESTION 3)

2017-11-23_054/8.3

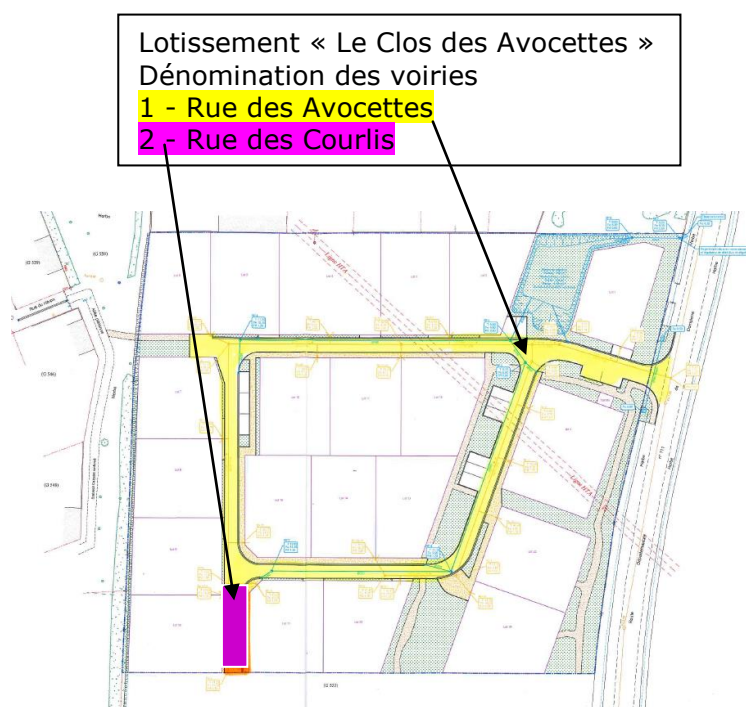
Madame le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code de l'Urbanisme et le Code de la Route, Il est nécessaire de dénommer officiellement les voiries qui desservent le lotissement « Le Clos des Avocettes ».

Les plans d'aménagement du lotissement est exposé afin de décider de cette dénomination.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Dénommer les voiries du lotissement « Le Clos des Avocettes » selon le plan annexé à la délibération.



POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La municipalité a souhaité engager une étude en vue de l'élaboration d'une Charte Architecturale et Paysagère pour la commune de Thairé.

Ce projet devrait répondre à une attente forte de la part des élus et de nombreux habitants pour la préservation de l'identité du territoire à travers son patrimoine architectural et naturel, et pour une vigilance concernant des évolutions observées en matière de construction, de transformation du bâti, de traitement des parcelles.

Cette charte a pour objectif de :

- Construire collectivement une dynamique de territoire : élaboration d'un référentiel commun en matière d'architecture et d'aménagement paysager.
- Améliorer la connaissance du patrimoine bâti et paysager de la commune et rendre cette connaissance accessible à toute la population.
- Disposer d'un outil de référence pérenne d'aide à la décision, complémentaire du PLU, qui aidera les porteurs de projets et les services en charge de l'instruction des permis de construire.
- Disposer d'un outil de communication synthétique, permettant à chacun d'intégrer cette « référence commune » tant sur le fond que sur la forme. Il pourra notamment être mobilisé dans toutes les opérations d'aménagement ou d'étude sur la commune.

L'état des lieux et le diagnostic sont les résultats de la concertation avec les thairésiens, des différents échanges avec l'équipe municipale et les personnes ressources de la commune.

Le document final est composé de fiches thématiques expliquant de manière illustrée les préconisations définies sur le territoire communal en matière d'architecture, de clôtures, de palettes végétales...

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- D'acter la Charte Architecturale et Paysagère composée de l'état des lieux, du diagnostic et des fiches thématiques qui la définissent ;
- De définir cette charte comme référentiel en matière d'architecture et d'aménagement paysager ;
- De valider cet outil de référence et de communication pérenne d'aide à la décision, complémentaire du PLU, qui aidera les porteurs de projets et les services en charge de l'instruction des permis de construire ;

POUR : 14

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

VI - MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THAIRE S'OPPOSANT AU PROJET DE FERMETURE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA JARRIE (QUESTION 5)

2017-11-23_056/9.4

La commune de Thairé a été récemment informée du projet de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) de procéder à la fermeture définitive du centre des Finances publiques de La Jarrie, dès le 31 décembre 2017. Une réunion associant l'ensemble des maires du ressort de la Trésorerie s'est tenue, le 19 septembre dernier à la mairie de La Jarrie, afin de convenir d'une position commune à adopter après cette annonce.

Considérant que cette décision n'a pour seule justification que la réduction comptable de la dépense publique et la volonté de l'Etat de supprimer des emplois sur le territoire ;

Considérant que ce projet prévoit de rassembler les services ouverts aux populations sur les seules Communes de Périgny et La Rochelle déjà largement pourvues en équipements et services publics ;

Considérant que ce choix aura pour effet de concentrer encore davantage les services publics, mais aussi les emplois qu'ils génèrent, sur le centre d'une agglomération qui ne cesse de s'étendre, au détriment de nos territoires ruraux et périurbains qui connaissent pourtant la plus forte progression démographique depuis plus de 15 ans ;

Considérant que cette mesure apparaît comme totalement contradictoire avec les principes d'aménagement du territoire traduits dans le SCOT et le futur PLUi de l'agglomération qui visent à desserrer l'actuel maillage des services et des emplois pour mieux irriguer le territoire, mais aussi avec les propos récemment tenus par le Président de la République, le Ministre de l'Intérieur ou encore le Préfet mettant en exergue la nécessité de remédier aux : « *fractures territoriales qui traversent notre pays* » ;

Considérant enfin, les difficultés de déplacement que cette décision engendrera pour certains des usagers parmi les plus fragiles et les plus modestes.

Les élus du Conseil municipal de Thairé :

- Tiennent à faire connaître leur ferme opposition au projet de fermeture du centre des Finances publiques de La Jarrie ;
- Demande à la Direction Départementale des Finances publiques ainsi qu'à Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime de retirer et de repenser ce projet en tenant compte de l'aménagement du territoire et du nécessaire maillage territorial des services publics ;
- S'associent à toutes les démarches qui pourront être entreprises pour contester l'actuel projet de la DDFIP et aboutir à une solution plus respectueuse de l'intérêt des territoires ruraux et périurbains de l'Aunis.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

VII – QUESTIONS DIVERSES

7.1 Présentation du projet de création de la salle multi-activités, de la réorganisation des locaux de l'école pour accueillir une 8^{ème} classe. Les documents de présentation seront envoyés aux conseillers municipaux afin de préparer la validation du projet au prochain conseil municipal.

7.2 Information sur les grandes lignes de la dernière réunion PLUi. Des travaux de réflexion sont en cours pour réorganiser et prioriser l'instruction des DP (Déclaration Préalable) et DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) en collaboration entre les services instructeurs de la CdA et les services urbanisme des 28 communes.

7.3 Information sur le positionnement de l'Agglomération Rochelaise sur l'éolien. Evoqué en début de mandat, la question revient à l'ordre du jour, avec l'examen en conférence des maires prévu le lendemain du conseil municipal, d'un document qui prend la forme d'une « boîte à outils » à l'attention des communes.

Les projets éoliens feraient l'objet d'autorisations préfectorales, les communes et l'agglomération n'ayant aucun pouvoir de décision en la matière. Retour sur ce sujet à l'occasion du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 22 H 45.

Liste des présents à la séance 23 novembre 2017

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Marie-Gabrielle NASSIVET		François MIOT	
Sébastien BOURAIN		Sylvie LOIZEAU	
Loris PAVERNE		Éric LATIMIER	
Stéphane COLIN		Sébastien GIRAUD	
Maryvonne LAPRADE		Jérôme DUBOIS	
Danielle GOURAUD		Benoît LEROYER	
Patricia DOUMERET		Rébecca MARTIN	
Dalila ZITOUNI		Séverine LAURENT	
Yves ROUZEAU		Sandy GRUCHY	

Table des matières séance du 23 novembre 2017

Réf.

I	APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/10/2017	2017-10-19_039
II	CREATION DE LIAISONS DOUCES – PLAN DE FINANCEMENT ET SOLLICITATION DES SUBVENTIONS (QUESTION 1)	2017-11-23_052/7.1
III	CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (QUESTION 2)	2017-11-23_053/7.1
IV	DENOMINATION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT « LE CLOS DES AVOCETTES » (QUESTION 3)	2017-11-23_054/8.3
V	CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE (QUESTION 4)	2017-11-23_055/2.1
VI	MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THAIRE S'OPPOSANT AU PROJET DE FERMETURE DE LA TRESORERIE DE LA JARRIE (QUESTION 5)	2017-11-23_056/9.4

